

ETUDE D'INCIDENCES RELATIVE AU PROJET D'IMMEUBLE DE BUREAUX « PÔLE STAR »

Le projet « Pôle Star » consiste en la réalisation d'un immeuble de bureaux et de 204 places de parkings sur le territoire de la ville de Bruxelles, au sein du quartier Nord, le long du boulevard Simon Bolivar.

Le terrain sur lequel vient s'implanter le projet était parsemé d'entrepôts. Avant leur destruction, l'îlot apparaissait particulièrement déstructuré, sans front bâti continu et d'une architecture très hétéroclite.

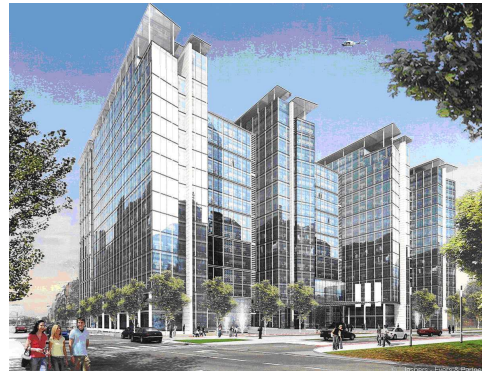
La construction du Pole Star s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PPAS « Héliport 70-20b » et du développement complet de l'îlot comprenant un deuxième immeuble de bureaux pour lequel un permis a déjà été délivré, le North Light, et la construction, par phase, d'une centaine de logements (projet Insula I et II : permis déjà délivrés).

La réalisation simultanée de tous ces projets contribuera à une redéfinition structurelle du quartier et à sa réhabilitation.

Le Pôle Star sera un immeuble contemporain dans son approche globale d'une construction rationnelle et de haute qualité environnementale. Son architecture est moderne et est la réplique du North Light. Il s'inscrit dans la continuité du style architectural de ce dernier. L'emploi de matériaux nobles participe à la qualité du bâtiment. Le projet a été travaillé dans un souci de recherche d'économie d'énergie et des coûts d'exploitation.

Le Pôle Star viendra donc s'ajouter aux nombreux bureaux déjà présents dans ce quartier d'affaires.

Moyennant la prise en compte des **recommandations** formulées dans le cadre de l'étude d'incidences, le projet ne devrait pas générer d'incidences majeures sur l'environnement.



2015

Références

Maître de l'Ouvrage: Pôle Star S.A c/o Fortis Real Estate
Etat d'avancement: Clôturé

planification
mobilité
environnement
espace public